

## REUNION DU 29 JUIN 2009

L'an **deux mil neuf, le vingt neuf juin à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de la commune de LONRAI, légalement convoqué le 24 juin, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie de LONRAI, sous la présidence de M. Hervé QUÉREL, Maire.

Etaient présents MM. : LEFEUVRE - PERRIER – HOUDAYER – GESBERT - LAUNAY - RADIGUE - CROISÉ – HULMEL – GUILBERT

Absents excusés : M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. RADIGUE, Mme FILACHET donne pouvoir à M. QUÉREL, M. RICHARD donne pouvoir à Mme LEFEUVRE

Absents : M. MAHERAULT, M. DOUVENOULT

M. GUILBERT est nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

Pluvial du bourg – La Roseraie : déplacement de coffrets électricité et gaz - Questions et informations diverses.

#### Préambule

M. QUÉREL rappelle au conseil que les commissions rapportent au conseil leur travail et font des propositions mais que le conseil seul décide.

Lorsqu'un sujet n'est pas inscrit à l'ordre du jour, sauf urgence, la délibération n'est prise qu'à la séance suivante.

### PLUVIAL DU BOURG

Suite aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales de la place du Point de Beauvais et de la rue Jeanne d'Albret, l'entreprise JAN a procédé à l'hydrocurage du réseau et passé une caméra afin de diagnostiquer les points critiques. L'étude des photos révèle un réseau endommagé et fissuré entre les propriétés SECHET et CROISÉ.

Le dessableur situé après le citerneau à la sortie du bourg était totalement rempli de tous les graviers et boues issus de la place et de la rue. Il conviendrait de le positionner avant le citerneau et d'ajouter une rehausse à celui-ci afin d'en faciliter l'accès.

Malgré l'hydrocurage, lors de l'orage du lendemain, le garage de M. et Mme DUGUÉ a été inondé. M. QUÉREL demande qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais.

### LA ROSERAIE : DEPLACEMENT DE COFFRETS ELECTRICITE ET GAZ

M. et Mme FARIGOULE, acquéreurs de la parcelle n°9 à la Roseraie, ont demandé le déplacement des coffrets électricité et gaz.

Le conseil accepte à la condition que M. et Mme FARIGOULE prennent en charge le coût de l'opération, qu'elle soit réalisée avant les enrobés de la voirie et que celle-ci soit remise dans l'état initial.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pluvial de la zone industrielle : il a été décidé précédemment de faire une noue sur 100 m d'une largeur de 4 m. Les travaux devraient être réalisés fin juillet.

Restauration de la cheminée de la mairie : afin d'éviter l'installation d'abeilles il convient de refaire les joints défectueux et de condamner le haut. Deux devis ont été demandés. L'entreprise POTTIER de Monchevrel est retenue pour 574 €.

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : ce nouvel impôt, ayant été refusé par 3 communes membres de la C.U.A. il ne sera pas appliqué.

Eclairage public : afin de faire des économies d'énergie il est proposé de modifier les horaires de l'éclairage public. Il sera allumé à 6h30 au lieu de 5h et éteint à 23 h au lieu de minuit.